

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE

ARRETE DU MAIRE N°20260413AM54

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES NOMMÉS
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE DOURGNE

Le Maire de DOURGNE,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6, R123-7 et R123-11 Du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'Action sociale et des familles, et notamment les articles R123-8 à R123-15, sur la composition du conseil d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération du 3 avril 2026 fixant le nombre des membres autorisés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale à 8 : 4 membres élus et 4 membres extérieurs, à ces membres s'ajoute 1 Président de droit ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de DOURGNE :

Noms / Prénoms	Fonctions
CHABBAL Marguerite	Membre de l'Association St Vincent de Paul
HUBERT Jean	Membre de l'Association des retraités CFDT du Tarn (UTR 81) et de l'association FNACA Dourgne-Sorèze
BANQUET Marie-Thérèse	Membre de l'Association St Vincent de Paul
SERRES Marie Jeanne	Membre de l'Association des Amis des Arcades, EHPAD les Arcades

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres, ainsi qu'aux intéressés.

Fait à Dourgne, le 13 avril 2026,

Monsieur Le Maire,

L. GRANGIS



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié aux intéressés le 13/04/2026